
Conférence du désarmement

Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 27 février 2020, à 10 h 15

Président : M. Carlos Mario Foradori..... (Argentine)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1536^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Mesdames et Messieurs, la séance d'aujourd'hui sera consacrée à l'examen de l'ensemble de documents distribués par le secrétariat ce lundi 24 février 2020 sous la cote CD/WP.626/Rev.2. Hier, certaines délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse lors de la séance plénière d'aujourd'hui. J'ai l'intention de donner la parole à ces délégations une fois que nous aurons examiné l'ensemble de documents.

J'ai consulté la plupart d'entre vous, à l'instar de mon prédécesseur, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Belbaki, que je remercie à nouveau pour le travail louable qu'il a accompli afin de permettre à la Conférence de reprendre des travaux de fond structurés lors de sa session de 2020. Conformément aux articles 28 et 29 du Règlement intérieur, la Conférence a l'obligation d'établir un programme de travail et le Président a la responsabilité de le présenter. Cela fait plus de vingt ans que nous n'y parvenons pas. Une nouvelle chance nous est offerte. Si nous ne la saisissons pas, nous devons assumer les conséquences qui pourraient en découler pour l'avenir de cet organe.

Au cours de la présidence algérienne, nous avons été tout près de parvenir à un consensus, et ce, grâce aux efforts remarquables déployés par l'Ambassadeur Belbaki. Finalement, cela n'a pas été possible, car certaines délégations nourrissaient encore quelques réserves.

Dès le premier jour de mon mandat, j'ai tenu plusieurs réunions sous différentes formes. Comme je l'ai évoqué vendredi dernier, j'ai tenté de nouer le dialogue avec la plupart, sinon la totalité, des États membres de cet organe. J'ai rencontré certaines délégations à deux reprises, voire plus, afin de mieux comprendre leurs positions et de chercher des solutions pour surmonter cette situation.

Dans la mesure où certaines positions nationales nous empêchaient de convenir d'un nouveau libellé, une délégation a proposé, à l'occasion d'une des réunions, de remplacer les huit paragraphes figurant dans le document CD/WP.626/Rev.1, distribué le 13 février 2020, par les six paragraphes du document CD/2119, adopté le 19 février 2018.

Du point de vue des six Présidents de cette session, après avoir consulté nombre de délégations, y compris les coordonnateurs régionaux, nous sommes parvenus à la conclusion que cet ensemble de documents révisé était susceptible de constituer une base de travail viable. Lundi, de nombreuses délégations ont demandé un délai supplémentaire pour examiner cette proposition avec leurs capitales. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de reporter l'adoption de l'ensemble de documents. Hier, certaines délégations ont demandé que soit envisagée la possibilité de tenir une séance plénière consacrée à l'examen de la proposition avant son adoption.

Au terme de consultations entre les six Présidents, qui prennent toutes les décisions de manière collégiale, nous avons accepté de reporter à nouveau l'adoption de l'ensemble de documents. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle. Je tiens à vous informer que nous avons reçu de vifs encouragements de la part de la majorité des dignitaires qui ont participé au débat de haut niveau, y compris ceux issus des États qui ont exprimé leurs préoccupations. Je suis convaincu que, forts de cette dynamique, nous poursuivrons notre travail en faisant preuve de bon sens et de bonne foi afin que nous puissions reprendre nos véritables travaux. Le programme de travail ne représente pas la fin de nos efforts, mais le début d'une nouvelle phase pour le mécanisme de désarmement.

Les déclarations faites hier par les délégations qui ont exercé leur droit de réponse m'ont conforté dans ma conviction profonde que le monde a plus que jamais besoin que la Conférence reprenne ses travaux. Nous le devons à la communauté internationale, à nos propres pays, à nos contribuables, à l'histoire de cet organe et à nous-mêmes. La séance d'hier a été très intéressante, et j'ai prêté une oreille attentive aux délégations. Même si le Secrétaire m'a recommandé de ne pas prolonger le droit de réponse, j'ai décidé de poursuivre dans cette voie, car il est important que tout le monde comprenne la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. La situation n'est pas satisfaisante, raison pour laquelle nous devons plus que jamais nous mettre au travail dans cette salle et au sein de cette Conférence. Faute de coopération et de dialogue, nous ne pourrions jamais atteindre l'objectif visant à instaurer la paix dans ce monde. Je pense que la décision d'hier a montré que la résolution de nombreux problèmes passe par la poursuite d'un dialogue normal, et non par des débats intenses.

Je donne à présent la parole à toute délégation qui souhaiterait exprimer son point de vue sur l'ensemble de documents révisé. Le Représentant de l'Afrique du Sud a la parole.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de rappeler qu'hier, le Vice-Ministre Botes a fait savoir que l'Afrique du Sud était engagée en faveur d'une Conférence du désarmement fonctionnelle. Il est donc important de veiller à ce que les procédures soient suivies de manière prévisible et cohérente.

Selon l'Afrique du Sud, votre projet devrait d'abord être présenté à la Conférence afin d'y être discuté. Nous tenons à vous remercier d'avoir permis à la Conférence de procéder de la sorte. Cette approche est conforme à la pratique établie, qui veut que les discussions se déroulent dans un premier temps dans un cadre informel, puis dans un cadre formel. Cela permet aux délégations de s'assurer que toutes les vues des membres sont communiquées à leurs capitales respectives et que les vues des capitales sont partagées avec les États membres, afin que nous puissions avancer vers un consensus sur le projet, étayé par les vues des États membres.

Je souhaite rappeler l'importance du respect de la procédure régulière. Nous insistons sur la nécessité d'éviter toute décision hâtive, et de laisser plutôt le processus se dérouler naturellement à son propre rythme. Il n'est pas évident de parvenir à un consensus. C'est en effet un travail de longue haleine. La Conférence est dans l'impasse depuis vingt-quatre ans et, de notre point de vue, dès lors que l'on annoncera que l'impasse a enfin été brisée, cette annonce devra être étayée par un programme de travail dont nous pourrions tous être fiers, que nous pourrions tous approprier collectivement et que nous pourrions tous saluer.

Enfin, je tiens à déclarer officiellement, puisque de nombreuses délégations ont pris contact avec notre délégation pour savoir si nous avions appuyé l'idée de présenter la décision de 2018 en tant que programme de travail, que l'Afrique du Sud n'a jamais soutenu la présentation de la décision de 2018. Nous avons simplement déclaré, lors d'une consultation informelle qui s'est tenue avec certains membres du Groupe des 21, qu'en vertu de la procédure, toutes les propositions devraient être partagées avec l'ensemble des délégations afin que le processus reste inclusif et transparent, et qu'elles devraient servir de base aux discussions et aux consultations. À l'époque, il était manifeste qu'une grande confusion régnait quant à l'objet des discussions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud. Le Représentant du Mexique a la parole.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à saluer les efforts que vous déployez en vous appuyant sur les bases solides de coopération et de coordination jetées par la présidence algérienne, en particulier le travail accompli avec les autres présidences de cette session pour dégager des propositions viables en vue d'établir un programme de travail fondé expressément sur le mandat de la Conférence du désarmement. Nous saluons la souplesse dont vous faites preuve en accordant aux délégations qui le désirent un délai supplémentaire pour examiner plus en détail votre nouvelle proposition.

Nous vous remercions d'avoir récemment fait distribuer le document CD/WP.626/Rev.2, dans lequel vous vous efforcez de surmonter les réticences que certaines délégations ont manifestées lors de précédentes séances à l'égard de la proposition de la présidence algérienne. Nous constatons toutefois que votre projet de proposition s'écarte de la version révisée du document de travail que la Conférence a examiné lors de sa séance du 14 février. Dans ce contexte, nous aimerions en savoir plus sur les raisons qui ont motivé ce changement d'approche. Nous savons que des consultations ont eu lieu avec plusieurs délégations et qu'un libellé différent a été envisagé en vue d'adapter la dernière proposition algérienne. Toutefois, dans un souci de transparence et de confiance, nous souhaitons en savoir plus sur les raisons qui ont abouti à cette nouvelle approche.

En ce qui concerne le contenu de votre texte, nous constatons que le libellé de la décision figurant dans le document CD/2119 est repris mot pour mot, et que seuls le titre et les alinéas du préambule ont été modifiés. Selon nous, ce n'est pas la bonne façon de procéder. Si la voie proposée consiste à rétablir un texte qui a été adopté en 2018, soyons cohérents avec l'approche qui y figure.

Enfin, nous estimons que votre projet de proposition doit être retravaillé afin de veiller à ce que nous progressions dans l'esprit de la décision contenue dans le document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ma délégation vous encourage à poursuivre vos efforts en vue de produire un texte qui permette de dégager un véritable consensus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre, je tiens à expliquer les raisons, évidentes de mon point de vue, pour lesquelles il n'a pas été possible d'aller de l'avant avec la proposition précédente. Le nouveau texte qui a été distribué il y a quelques jours comporte des modifications qui ont été suggérées par certaines délégations. Lors des consultations informelles, de nombreuses délégations ici présentes ont compris qu'il s'agissait d'un texte viable. Personne ne peut se déclarer surpris par celui-ci ou prétendre que les délégations n'ont pas eu suffisamment de temps pour consulter leurs capitales, étant donné que ce texte a été distribué lundi matin. Je tiens à insister sur ce point afin de donner une explication concernant la modification du texte. En d'autres termes, le texte précédent n'était malheureusement pas viable, comme certaines délégations qui ne pouvaient l'accepter l'ont clairement exprimé dans cette salle.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Je donne la parole au Représentant du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour les efforts inlassables que vous déployez afin de dégager un consensus sur cet ensemble de documents. Nous saluons vivement la nouvelle version dont nous sommes saisis. Nous nous félicitons également de votre approche prudente, visant à ce que tous les États membres de la Conférence du désarmement puissent prendre le temps nécessaire pour consulter leurs capitales.

Comme vous l'avez exposé clairement, ce document correspond pour l'essentiel à la version consensuelle de 2018. Je pense donc qu'il ne nous sera pas difficile de l'adopter. Nous partageons le sentiment d'urgence que vous avez exprimé et dont vous nous avez fait part afin de dégager un consensus sur cet ensemble de documents. Il est d'autant plus important que cet organe réalise des progrès, étant donné que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 doit se tenir en avril. Je soutiens donc pleinement votre proposition, tant en termes de procédure que sur le fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon. Je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas préparé de déclaration, mais je tenais à partager le point de vue d'un autre pays qui assurera la présidence en 2020. Les six Présidents ont travaillé en étroite collaboration sur le projet de programme de travail, et je pense que la Conférence du désarmement n'est pas habituée à ce type d'approche. Elle a l'habitude que chaque présidence fasse de son mieux pour établir un programme de travail, puis que la présidence suivante recommence. Cette fois-ci, nous avons agi différemment. La présidence actuelle est partie du principe que la Conférence disposait d'un ensemble de documents pouvant servir de base de travail et elle a mené des consultations approfondies. Je crois qu'il est utile de tenir cette séance aujourd'hui et d'écouter tous les États membres.

Lorsque je compare les deux textes, je ne trouve pas qu'il s'agit d'une nouvelle proposition : celle-ci n'est pas très différente de celle qui a été présentée il y a quelques semaines. Je ne pense pas qu'elle contienne quoi que ce soit d'inattendu, même si je comprends que les membres de la Conférence souhaitent obtenir davantage d'informations sur les modifications proposées. Selon nous, le nouveau projet préserve les intérêts de toutes les personnes présentes dans cette salle, tout en nous permettant de nous remettre au travail, tâche dont nous avons la responsabilité. Nous avons décidé de procéder à des ajustements minutieux, plutôt que de repartir de zéro. Il s'agit d'un effort entrepris de bonne foi par les six Présidents sur un ensemble de documents qui constitue le cadre propice à la réalisation d'un travail de fond. Je partage l'avis de mon collègue sudafricain, lorsqu'il souligne que nous aimerions disposer d'un programme de travail dont nous

puissions être fiers. Mais nous voulons aussi être fiers de la Conférence. Je pense que les avis divergent sur ce qui constitue un programme de travail. Selon le Règlement intérieur, la Conférence devrait établir un programme de travail au début de la session, mais le Règlement ne donne pas beaucoup d'indications sur le contenu de celui-ci. D'après mon interprétation, il s'agit d'un outil qui nous permet de faire notre travail ; le travail que nous accomplissons réellement est plus important. D'autres estiment qu'un programme de travail doit être assorti d'un mandat de négociation. Nous serions heureux de proposer un tel programme ; cependant, toutes nos consultations démontrent que cela n'est tout simplement pas possible à ce stade. Dès lors, comment en arriver à des négociations ? Nous devons disposer d'un cadre qui nous permette de nous asseoir dans cette salle, de mieux nous comprendre et de trouver un terrain d'entente concernant les mandats de négociation.

Comme beaucoup l'ont répété la semaine dernière, « nous ne devons pas laisser le mieux devenir l'ennemi du bien ». Je pense qu'il s'agit d'un véritable effort destiné à établir un cadre nous permettant de nous remettre au travail. C'est l'outil idéal. Le but de la Conférence n'est pas de convenir de programmes de travail, mais de négocier dans le domaine du désarmement, et c'est une façon pour nous de tenter d'y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie. Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite évoquer les déclarations faites lors du débat de haut niveau, dans lesquelles tous les représentants ont insisté sur l'importance de préserver le mandat de négociation, ainsi que le rôle et la position uniques de cet auguste organe, et d'éviter toute tentative de le transformer en un mécanisme de délibération.

Je vous remercie également pour les consultations informelles consacrées aux projets précédents, auxquelles nous avons participé, et qui sont le résultat de près d'un mois de consultations intensives menées sous la présidence algérienne. Celles-ci ont démontré votre engagement à tenir compte des observations des délégations qui ont exprimé leurs préoccupations. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie et à tenir d'autres consultations bilatérales ou plénières, que ce soit dans un cadre informel ou formel, avant que nous nous prononcions sur ce nouveau projet. Cette procédure est conforme à l'article 29 du Règlement intérieur. Je me dois également de rappeler que nous devons éviter toute adoption hâtive d'un texte dépourvu des éléments fondamentaux qui devraient figurer dans le programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Comme vous l'avez souligné, nous avons mené des consultations intensives, notamment avec votre délégation. Chaque personne dans cette salle a conscience que nous nous sommes heurtés à certains problèmes et que nous avons poursuivi nos efforts. Comme l'a déclaré la Représentante de l'Australie, certaines choses n'ont pas été possibles parce que quelques délégations n'étaient pas disposées à approuver l'ensemble de documents. Il convient de garder à l'esprit que nous ne sommes pas pressés. Nous discutons de cette question depuis vingt-deux ans. Nous nous efforçons simplement d'approuver un programme de travail, car telle est l'obligation qui nous incombe en vertu du Règlement intérieur. Nous avons le choix : soit nous prolongeons la situation dans laquelle l'adoption d'un programme de travail est reportée pour diverses raisons, soit nous essayons d'adopter un texte qui ne sera peut-être pas parfait mais qui est viable. Il est également important de rappeler que ce projet est le résultat de consultations intensives et continues que nous avons menées avec de nombreux membres, y compris pendant les week-ends, afin de trouver un terrain d'entente.

Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir distribué la version révisée du projet de décision, ainsi que des efforts que vous et votre équipe avez déployés aux fins de son élaboration.

Je tiens à saisir cette occasion pour formuler quelques commentaires au sujet du projet. Premièrement, en ce qui concerne sa forme, les consultations menées par la présidence argentine ont porté sur le texte proposé par la présidence algérienne. Le projet

dont nous sommes saisis est différent du texte sur lequel la présidence algérienne a travaillé, car il contient de nouveaux éléments de fond qui n'ont pas fait l'objet des consultations requises. Par conséquent, nous estimons que, préalablement à la distribution du projet révisé, des consultations auraient dû être menées afin que les délégations puissent exprimer leurs préoccupations et faire part de leurs commentaires et observations quant au texte proposé. Ma délégation considère donc qu'il est nécessaire de poursuivre les consultations afin d'entendre les préoccupations de toutes les délégations et d'en tenir compte dans la recherche d'un consensus.

Deuxièmement, en ce qui concerne le contenu, nous constatons que les dispositions de la décision figurant dans le document CD/2119 ont été retenues de manière sélective. Certains éléments de cette décision ont été repris, tandis que d'autres ont été ignorés, compromettant ainsi l'équilibre du texte proposé. Cela signifie que nous sommes saisis d'un texte différent de celui contenu dans l'ensemble de documents sur lequel la présidence algérienne a travaillé.

Je me contenterai de ces observations préliminaires. Permettez-moi de conclure en soulignant que ma délégation est consciente des efforts considérables déployés par les six Présidents de la session 2020 pour chercher des moyens permettant à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. Dans le même temps, toutefois, nous estimons que le projet qui nous a été présenté doit faire l'objet de nouvelles consultations et nécessite certaines améliorations.

Nous vous remercions de votre travail, et nous sommes disposés à collaborer de manière constructive et positive aux efforts que vous déployez pour dégager un consensus et permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. Nous espérons que l'approche ouverte, transparente et inclusive de la présidence algérienne se poursuivra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Il est évident que de nouveaux éléments ont été introduits, sans quoi nous serions en train de discuter de la proposition précédente, qui n'a pas été acceptée. En ce qui concerne le temps prévu pour les consultations, dont beaucoup ont déjà eu lieu, je tiens à rappeler que cette nouvelle proposition se fonde en tout état de cause sur des consultations qui ont été menées précédemment. Il est vrai qu'une partie du contenu de la décision figurant dans le document CD/2119 a été retenue de manière sélective, mais ce choix a été opéré pour de bonnes raisons, sachant que les paragraphes concernés avaient été approuvés précédemment. Comme je l'ai déjà dit, nous tentons de parvenir à une solution qui soit viable. Je remercie la délégation syrienne d'avoir manifesté son intention de coopérer avec cette présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Autriche.

M. Müller (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais je tenais à saluer votre déclaration liminaire dans laquelle vous nous avez rappelé nos obligations envers nos contribuables, envers le monde entier et envers nous-mêmes. Je suis fier de faire partie de l'approche collective des six Présidents. Nous avons reçu de nombreux retours positifs, y compris dans le cadre du présent débat. Cependant, les belles paroles ne suffisent pas. Certes, les membres louent notre travail d'équipe, mais ils devraient également nous prêter main-forte pour obtenir un résultat concret.

Le fait que nous examinions la deuxième révision du projet de programme de travail est le signe qu'une certaine évolution a eu lieu. Nous avons mené un processus ouvert, transparent et inclusif au cours duquel nous avons cherché à élaborer le projet sur la base d'un libellé que cet organe avait auparavant jugé acceptable.

Selon moi, l'adoption d'un programme de travail constitue un signal fort qui montre que cet organe a encore un sens. Comme d'autres l'ont fait remarquer, les délégations ont eu largement le temps d'examiner le projet en détail et de consulter leurs capitales. C'est dans ce but que le projet a été distribué il y a trois jours, le lundi 24 février 2020. Dès le départ, les six Présidents ont opté pour une approche réaliste. À l'instar de l'Australie, la délégation autrichienne aurait souhaité disposer d'un document plus ambitieux assorti d'un mandat de négociation, mais je pense que nous devons faire un premier petit pas dans la bonne direction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l’Autriche. Je donne à présent la parole à l’Ambassadeur d’Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme vous l’avez indiqué, vous avez mené de nombreuses consultations, lesquelles ont fait apparaître que les efforts déployés par la présidence algérienne et les autres présidences de cette session pour parvenir à un consensus sur la proposition initiale étaient vains. Je crois savoir que vous vous êtes donné beaucoup de mal pour envisager différentes possibilités et pour proposer de nouveaux éléments par rapport à la proposition présentée par la présidence algérienne. La Représentante de l’Australie a brossé un tableau complet de ce processus. Je comprends parfaitement qu’en cherchant à nous faire avancer et à trouver une solution à l’impasse dans laquelle nous nous sommes retrouvés au terme de la présidence algérienne, vous ayez vu dans le libellé convenu en 2018 une solution envisageable pour nous permettre de reprendre nos travaux cette année. Je tiens à saluer cet effort.

Je partage l’avis de mon collègue autrichien selon lequel, depuis la présentation de cette proposition révisée lundi matin, nous avons eu largement le temps de l’examiner, de consulter nos capitales et de nous faire une opinion à son sujet. D’autant plus qu’il ne s’agit pas d’un nouveau libellé, mais d’un texte qui a été approuvé en 2018. Nous voilà donc réunis dans la salle du Conseil afin de procéder à une consultation sur le texte. Par conséquent, si certaines délégations ne sont pas d’accord avec le texte sous sa forme actuelle, qu’elles expliquent ce qui ne leur convient pas et pourquoi elles sont défavorables à un texte qu’elles ont approuvé en 2018. J’espère, pour ma part, que nous assisterons aujourd’hui à un échange fructueux au terme duquel nous serons en mesure d’adopter un programme de travail. Du point de vue de ma délégation, celui-ci pourrait soit prendre la forme du projet révisé que vous avez fait distribuer, soit être quelque chose de différent. Nous faisons preuve de souplesse, car pour nous, l’important est que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux. Je me réjouis donc à la perspective de poursuivre les échanges, et je renouvelle l’espoir de parvenir à une décision avant la fin de la séance de ce matin.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l’Ambassadeur. Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d’Iran.

M. Azadi (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite clarifier mes remarques précédentes afin d’éviter toute confusion. Lorsque j’ai évoqué la tenue de consultations intensives, je faisais référence à la proposition algérienne, et non au nouveau texte. Cela étant dit, Monsieur le Président, je propose, dans la mesure du possible, de poursuivre cette séance plénière dans un cadre informel, afin que les délégations puissent faire part librement de leurs observations. Cela nous permettrait de décider d’engager ou non des discussions sur le fond du nouveau projet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d’Iran. Je donne à présent la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens également à vous remercier, ainsi que les autres présidences de cette session, pour les efforts que vous déployez et le travail acharné que vous accomplissez en vue de parvenir à un accord sur l’ensemble de documents proposés pour le programme de travail, tâche à laquelle nous devons tous nous atteler d’urgence. J’ai demandé la parole pour me joindre aux orateurs qui m’ont précédé et pour exprimer mon ferme soutien au projet révisé. Celui-ci est le fruit des consultations intensives menées par les six Présidents de cette session, au niveau bilatéral, dans un contexte informel et dans le cadre des groupes régionaux.

Comme l’a souligné ma ministre dans sa déclaration de lundi dernier, au vu de la situation actuelle en matière de sécurité et des défis auxquels nous sommes confrontés, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage de temps ou de gâcher davantage d’efforts pour rétablir la crédibilité de la Conférence du désarmement. Pourquoi avons-nous perdu cette crédibilité ? La raison principale en est notre incapacité à nous entendre sur un programme de travail depuis plus de vingt ans, et même vingt-quatre ans, comme l’a fait remarquer un État membre. Cette fois-ci, l’ensemble de documents proposé a été établi conjointement par les six Présidents avec le soutien de presque toutes les délégations.

Je crois savoir que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Groupe des 21 et la Chine ont tous apporté leur soutien au projet. Nous ne devons pas laisser nos divergences nous priver de cette chance unique, forgée dans un esprit de coopération.

Dans ce contexte, ma délégation nous exhorte tous à faire preuve de la plus grande souplesse et d'une coopération totale dans l'espoir de parvenir à un accord sur l'ensemble de documents proposé, si ce n'est aujourd'hui, dans un avenir pas trop lointain, afin que nous puissions engager rapidement des discussions de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

M. Youssef (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation. Je tiens à vous remercier sincèrement pour tous les efforts que vous déployez et pour la compréhension et l'esprit de coopération dont vous faites preuve. Je vous félicite également pour le débat de haut niveau qui a eu lieu en début de semaine et qui a été couronné de succès.

Nous sommes fermement convaincus que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence ne peut perdurer, et que la Conférence ne doit épargner aucun effort pour en sortir et pour reprendre ses travaux de fond. Toutefois, ces efforts ne sauraient être consentis au détriment du mandat de la Conférence.

Puisque nous avons été invités aujourd'hui à présenter nos vues sur le projet de proposition révisé, je souhaite partager les remarques préliminaires de ma délégation. Nous constatons que les modifications que vous avez introduites dans le projet sont fondées sur la décision contenue dans le document CD/2119 de 2018, et nous tenons à souligner que cela modifie sensiblement l'essence et le fond de la proposition algérienne. Au vu de la nature et des objectifs de la décision de 2018, nous estimons qu'il est nécessaire de modifier l'intitulé du document.

Nous pensons également que si nous devons faire avancer cette proposition en prenant comme base de travail la décision de 2018 relative à la création des organes subsidiaires, il serait souhaitable d'inclure tous les alinéas du préambule de cette décision, laquelle a été élaborée avec soin en veillant à garantir un savant équilibre entre les préoccupations des différentes délégations ; l'omission de l'un de ces alinéas compromettrait donc cet équilibre.

Les organes subsidiaires créés ces dernières années ont réalisé un travail remarquable. Malheureusement, ce travail n'a pas été conservé ni documenté, puisque les organes subsidiaires ont travaillé de manière informelle. Nous espérons pouvoir éviter de répéter la même erreur cette année.

Nous avons également pris connaissance de la liste de candidats proposés pour occuper les postes de coordonnateurs des organes subsidiaires et de coordonnateur spécial, et nous profitons de l'occasion pour remercier les Ambassadeurs qui ont manifesté leur volonté d'assumer cette responsabilité. Nous sommes convaincus qu'ils exerceront leurs fonctions avec un professionnalisme, une impartialité et une intégrité exemplaires.

Enfin, ma délégation a grandement apprécié et a appuyé les efforts consentis par les six Présidents de cette session, et nous sommes déterminés à apporter un soutien résolu à votre présidence. Nous devons tout mettre en œuvre pour préserver la Conférence et sa crédibilité, et nous pensons que votre proposition, moyennant quelques modifications mineures, pourrait atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, le projet de proposition dont nous sommes saisis est certes récent, puisqu'il est daté du 24 février 2020, mais il n'est pas véritablement nouveau, étant donné qu'il s'appuie sur un texte vieux de deux ans. Nous avons eu quatre jours pour l'analyser, l'étudier, le consulter, le retourner ; deux pages, ce n'est pas très long. Pendant ce délai, j'ai reçu de ma

capitale plus de 200 autres documents que j'ai dû passer en revue, et ils étaient beaucoup plus longs. Nous sommes à présent réunis dans un cadre formel, ouvert et transparent, dans lequel nous pouvons échanger nos opinions et nos impressions en toute politesse, de manière correcte et constructive, sans devoir passer par des séances informelles au cours desquelles nous ne recevons pas tous des informations complètes et où les tenants et aboutissants ne sont pas clairs. Notre séance d'aujourd'hui est l'occasion de nous exprimer en toute transparence et de faire connaître à chacun d'entre nous les éléments que nous considérons comme pertinents ou erronés dans ce projet de proposition.

Il va sans dire que cette proposition n'est pas idéale. Certains d'entre nous préféreront peut-être le projet précédent. Cette proposition ne nous permettra pas non plus d'entamer des négociations dans l'immédiat. Il s'agit toutefois d'une proposition qui nous permettra de créer les conditions propices à la tenue de ces négociations, en instaurant la confiance et en nouant le dialogue afin que nous puissions retourner à la table des négociations dans un avenir proche.

Nous devons montrer à la communauté internationale que nous sommes capables d'assumer notre responsabilité, comme vous l'avez dit. Nous ne pouvons pas nous enorgueillir d'un nouvel échec. Le document sur la table est la solution qui s'offre à nous aujourd'hui. Il se pourrait que cette solution ne soit plus envisageable demain, et nous risquerions alors de laisser passer une nouvelle chance. Si nous n'avons pas le courage d'envoyer un signal politique fort en adoptant formellement un véritable programme de travail – ce qui est le cas ici –, nous devons alors nous résigner à perdre notre crédibilité et à continuer à tourner en rond pendant encore vingt-deux ans.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Espagne. L'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela a la parole.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, nous tenons à saluer les efforts que vous déployez pour diriger nos travaux. Nous sommes convaincus que vous poursuivrez avec succès les efforts entrepris par la délégation algérienne.

Ma capitale examine actuellement dans un esprit constructif les propositions distribuées par la présidence lundi dernier. Nous sommes donc en attente de ses instructions. Nous prenons acte, à titre préliminaire, du fait que le projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 apporte des modifications au projet de proposition qui a été initialement discuté sous la présidence algérienne. Les propositions algériennes reflétaient un savant équilibre que ma délégation était disposée à examiner, en faisant preuve de la plus grande souplesse, afin de parvenir à une solution qui pourrait progressivement permettre à la Conférence de sortir de l'impasse regrettable dans laquelle elle se trouve. En revanche, la décision de février 2018, dont les paragraphes ont remplacé ceux du projet de proposition contenu dans le document CD/WP.626/Rev.1, a été adoptée dans un contexte international très particulier. Ma délégation estime que le projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 est un document majeur, alors que le projet de décision contenu dans le document CD/WP.627/Rev.1 est secondaire ou complémentaire à la décision principale.

Conformément à l'article 28 du Règlement intérieur, l'élaboration du programme de travail doit comprendre les recommandations, propositions ou décisions mentionnées dans l'article 27, qui dispose que la Conférence « tient compte des recommandations qui lui ont été faites par l'Assemblée générale, des propositions présentées par des États membres de la Conférence et des décisions de celle-ci ». En vertu de l'article 19, les travaux de la Conférence se déroulent principalement en séances plénières, bien qu'elle puisse recourir à d'autres formes, telles que des réunions informelles. Les séances plénières constituent le mécanisme de travail habituel de cette Conférence, puisqu'il s'agit de réunions ouvertes à tous ses États membres. Au cours de ces séances, les États membres exercent leur droit d'être entendus par tous les membres participants. Dans le même temps, les séances plénières formelles et informelles sont inclusives et transparentes, offrant aux délégations un espace où elles peuvent assumer la responsabilité de leurs déclarations et recevoir un retour formel quant à leurs préoccupations et propositions.

Lors des séances formelles de la Conférence, les vues exprimées par les États sur les thèmes abordés sont consignées dans des documents officiels, ce qui permet de conserver des preuves écrites sur les éléments pertinents des décisions qui ont été prises, et de dégager un consensus en dépit d'éventuelles divergences. Dans ce contexte, nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance plénière formelle. Ma délégation préférerait que nous passions ensuite à un cadre informel pour discuter du document en bonne et due forme, dans un climat serein, en accord avec le Règlement intérieur.

Le Président a notamment pour tâche de faire distribuer les propositions et de tenir des consultations informelles, soit dans un cadre bilatéral, soit dans des formats plus ouverts, et avec les groupes régionaux au sens large, car il s'agit de mécanismes d'information qui sont utiles pour parvenir à des solutions de consensus. Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour les consultations approfondies que vous avez menées. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Groupe des 21 n'a pas encore tenu de consultations sur ce document particulier dont nous sommes saisis, et ma délégation souhaite entendre les commentaires et les avis des autres délégations de la Conférence afin de s'en faire une meilleure idée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Les articles 27 et 28 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement constituent les lignes directrices à suivre pour adopter l'ordre du jour et le programme de travail. Selon nous, il s'agit de dispositions qui se complètent et se renforcent mutuellement et qui doivent être interprétées comme un tout. Conformément à ces deux dispositions, lorsqu'elle établit l'ordre du jour et planifie les activités, la Conférence doit tenir compte des recommandations qui lui ont été faites par l'Assemblée générale, des propositions présentées par les États membres de la Conférence et des décisions de celle-ci. Du fait de diverses recommandations formulées au cours des vingt dernières années, de nombreux éléments relatifs au programme de travail ont commencé à prendre forme, à savoir ceux qui visent à adopter et à mettre en œuvre un programme de travail équilibré et complet le plus tôt possible, de préférence au début de chaque session, sur la base du document CD/1864.

Je donne la parole au Représentant de la Suède.

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier, vous et les autres Présidents de cette session, pour les efforts que vous déployez. Vous poursuivez le travail de qualité entamé par l'Ambassadeur d'Algérie, qui a proposé un texte de bonne facture. Ma délégation, à l'instar, apparemment, de presque toutes les délégations, était disposée à accepter et à approuver ce texte. Cependant, le texte a été renvoyé et vous l'avez reformulé en y introduisant quelques propositions. Le moment est venu de passer à l'action.

Je siége à la Conférence du désarmement depuis bien trop longtemps. J'en suis à ma cinquième année de mandat et j'ai entendu toutes sortes de déclarations dans cette salle. L'une des meilleures déclarations qu'il m'ait été donné d'entendre est celle que vous avez faite vendredi dernier, lorsque vous avez appelé au bon sens. Cet appel a d'ailleurs reçu le soutien inconditionnel de ma Ministre des Affaires étrangères dans la déclaration qu'elle a elle-même prononcée devant la Conférence, ce mardi.

Nous savons exactement ce que nous avons devant nous. Nous savons ce que la proposition représente et ce qu'elle ne représente pas. Elle ne représente pas une solution idéale, mais elle est envisageable. Il convient de rappeler que les décisions adoptées en 2018 traduisaient la volonté politique d'obtenir un résultat. Faute de volonté politique, nous continuerons à nous réunir dans cette salle et à écouter toutes sortes d'arguments nous empêchant d'agir pendant encore vingt ou vingt-cinq ans. Le texte dont nous sommes saisis, comme je l'ai dit, n'est pas idéal. Mais c'est déjà quelque chose. Un autre excellent commentaire que j'ai eu l'occasion d'entendre dans cette salle a été formulé par l'ancien Ambassadeur du Brésil, l'Ambassadeur de Aguiar Patriota, lors des négociations de 2018. Il a déclaré à juste titre qu'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Nous tenons à présent une proposition qui est envisageable. Nous devrions écouter votre appel à faire preuve de bon sens et de volonté politique et l'adopter. Dans le cas contraire, nous risquons de nous retrouver sans rien, une fois de plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suède. Je vous remercie pour vos aimables paroles à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de la Turquie.

M. Güneş (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaitais prendre brièvement la parole pour saluer les efforts des six Présidents de la session 2020. Je tiens à vous rappeler que nous étions favorables au texte présenté par la présidence algérienne et à préciser que la Turquie soutient également l'ensemble de documents sous sa forme actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie. Je donne à présent la parole à la Représentante de la Belgique.

M^{me} Marchand (Belgique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer la reconnaissance de ma délégation aux six Présidents pour le climat positif de coopération qui règne depuis janvier et pour le travail considérable qu'ils ont accompli pour nous rapprocher d'un consensus.

Mon pays soutient l'ensemble de documents que vous avez présenté et la version révisée dont nous sommes saisis. Nous avons été très proches d'un consensus au cours de la dernière semaine de la présidence algérienne. Tant la présidence précédente que la présidence actuelle ont pris soin de ne mettre de pression sur aucune délégation. Elles ont pris le temps nécessaire pour consulter toutes les délégations qui éprouvaient encore des réticences à adopter le texte. Cette nouvelle version révisée, qui reprend le libellé convenu en 2018, est le fruit des consultations supplémentaires que vous avez menées ces deux dernières semaines. Comme l'ont fait remarquer d'autres collègues, il s'agit d'un libellé convenu, qui devrait recueillir l'assentiment de tous.

Nous sommes d'accord avec vous sur le fait que nous ne devrions pas perdre davantage de temps. Nous estimons avoir mené suffisamment de consultations. Il est temps pour la Conférence de sortir de l'impasse. Nous devons désormais prouver que nous pouvons dégager un consensus sur un programme de travail qui irait même au-delà d'une décision sur la création d'organes subsidiaires. Ma délégation encourage tous les collègues à faire preuve de la plus grande souplesse et à coopérer dans un esprit constructif.

Comme l'a souligné mon Ministre au début de cette semaine, rien ne saurait justifier l'inaction au moment même où nous devons plus que jamais démontrer que nous pouvons aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Belgique. Je vous remercie pour vos aimables paroles à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Bonjour à tous. Monsieur le Président, en fait, je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais je le fais parce que je voudrais quand même souligner un paradoxe ou une sorte d'étrangeté.

On sort à peine d'un segment de haut niveau, cette semaine, lundi, mardi et mercredi, au cours duquel, me semble-t-il, j'ai été présent pendant les trois jours et ai bien écouté attentivement tous les orateurs. Tous les orateurs qui se sont succédé à vos côtés, Monsieur le Président, ont tous demandé, sans exception, que nous nous remettions au travail. Or, vingt-quatre heures après, nous sommes dans la même situation, qui est finalement assez proche d'un multilatéralisme inefficace.

Alors je ne sais comment interpréter cela, voyez-vous. J'en suis un peu troublé, avec un sentiment désagréable qu'il y a absence de volonté de se comprendre les uns et les autres. Peut-être est-ce une absence de volonté d'offrir des solutions de compromis. Peut-être est-ce aussi une volonté de tout avoir d'un seul coup, au risque finalement de n'avoir rien du tout. Voilà, c'est cela le multilatéralisme inefficace.

Je ne sais pas si c'est bon pour cette enceinte. Je suis convaincu du contraire. Très honnêtement, je suis convaincu que nous pouvons faire autrement. C'est ce que vous avez dit lors de votre propos introductif : nous pouvons avoir une conversation normale de professionnels. Je dis cela en toute simplicité parce que, très honnêtement, ma délégation est absolument convaincue que si nous nous mettons d'accord sur la version Rev.1, sur la Rev.2 ou sur la Rev.3, nous ferons exactement la même chose en pratique.

Là, nous nous plongeons dans des histoires de détails qui ne nous permettent pas de faire ce que nous devons faire, c'est-à-dire nous plonger dans la substance des travaux. Nous sommes tous des experts, ici dans cette salle. Nous sommes tous des techniciens et nous nous perdons, nous perdons nos talents dans des débats sans fin, de procédure, qui ne font pas avancer la cause du désarmement.

J'ai conscience que, ayant dit cela, ça ne mène absolument à rien, parce que, en fin de compte, avoir raison seul c'est avoir tort. Il nous faut le consensus. Donc pour ma part, je respecte toutes les positions bien entendu, mais je me permets quand même d'appeler au pragmatisme. Nous avons tous le devoir d'aider la présidence et sachez, Monsieur le Président, que ma délégation, dès le début de cette session, a indiqué qu'elle serait tout à fait flexible et qu'elle était prête à vous soutenir. Merci encore pour tous vos efforts et pour l'ensemble des efforts déployés par le collègue des six Présidents de la session.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de France.

(L'orateur poursuit en espagnol.)

Le Représentant du Mexique a la parole.

M. Martínez Ruiz (Mexique) *(parle en espagnol)* : Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires des délégations afin de connaître les différentes positions des États membres et de déterminer s'il serait possible de clarifier davantage les raisons qui ont amené à modifier l'approche adoptée vis-à-vis du projet de proposition. Si j'ai bien compris ce qui a été dit, les raisons sont évidentes, mais malheureusement, ce qui semble évident pour certains ne l'est pas pour d'autres, surtout si certaines délégations n'ont pas pris part aux consultations. Nous croyons comprendre que la proposition algérienne a fait l'objet de plusieurs projets d'amendements concernant le libellé du deuxième paragraphe et l'équilibre thématique entre les organes subsidiaires. Nous savons que des travaux ont été menés sur ces amendements et nous aimerions en savoir plus sur les différentes options qui ont été envisagées. Je soulève cette question dans le plus grand respect et, bien entendu, j'attends une réponse respectueuse.

Il ressort de votre proposition que cette nouvelle version du document reprend le texte de 2018 ; or, cette décision a été adoptée dans un contexte particulier. Pour ma délégation, il est évident que tant la Conférence du désarmement que l'Assemblée générale, dans sa résolution A/RES/73/81, ont reconnu que la Conférence n'avait pas convenu d'un programme de travail en 2018. Nous pouvons bien entendu discuter des raisons, mais si, comme l'ont affirmé les différentes présidences de cette session et plusieurs délégations, l'objectif est de reprendre des discussions de fond, étant entendu que le contexte actuel n'est pas propice à la conduite de négociations – point sur lequel les délégations peuvent avoir des vues divergentes –, le fait de compliquer les discussions en suscitant tout un débat sur ce qui devrait constituer un programme de travail, voire sur les différents sens que les membres donnent à la négociation, ne saurait être considéré comme un moyen de poursuivre cet objectif.

Pour ma délégation, si la voie proposée consiste à reprendre les travaux de 2018, acceptons que telle soit la procédure et reconnaissons, comme il ressort du document CD/2166 présenté par le Royaume-Uni l'année dernière et des versions précédentes du document CD/WP.626/Rev.2, qu'il convient d'affiner le mandat de ces organes subsidiaires et qu'ils ne devraient pas simplement reproduire un schéma de prise de décisions, mais devraient être adaptés à la lumière des résultats obtenus lors de l'exercice précédent.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je vous remercie. Je tiens à clarifier un point : lorsque j'ai évoqué des raisons évidentes, je voulais dire que l'ensemble de documents précédent n'avait pas été adopté et qu'il ressortait clairement des discussions menées à l'époque que son adoption n'était pas possible. Voilà ce que je voulais dire quand j'ai déclaré que cet ensemble de documents ne pouvait pas être accepté pour des raisons évidentes.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je donne à présent la parole au Représentant du Pakistan.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette importante fonction. Nous vous remercions pour la proposition révisée et nous saluons les vastes consultations que vous avez menées. Nous vous sommes également reconnaissants d'avoir donné aux membres l'occasion de se pencher sur la proposition que vous avez présentée. Votre engagement et votre travail acharné, conjugués au précieux appui de votre excellente équipe, nous rapprochent encore un peu plus de la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement.

Comme vous vous en souvenez sans doute, au cours de nos discussions de ces dernières semaines, de nombreux membres ont plaidé en faveur d'une approche pratique et équilibrée pour nos travaux. Tandis que nous nous efforçons de trouver une solution, je tiens à réaffirmer qu'il est important de faire preuve de réalisme et d'équilibre dans nos efforts. Pour ce faire, nous devons voir les choses telles qu'elles sont et non telles que nous voudrions qu'elles soient ou telles qu'elles devraient être. L'une des réalités à laquelle j'ai fait référence dans cette salle est l'absence de consensus quant à l'ouverture de négociations sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. Et comme nous l'avons constaté ces dernières semaines, il nous est même de plus en plus difficile de parvenir à un accord sur le processus et la procédure. Nous sommes parfaitement conscients que le document de 2018 était une proposition de compromis. Bien qu'elle ne fasse référence à aucune ligne rouge, il est également clair qu'elle ne répond pleinement aux aspirations d'aucun membre et ne reflète aucunement notre objectif ultime, qui demeure le désarmement nucléaire.

Selon nous, votre proposition reflète la situation actuelle. Par conséquent, tant que nous ne pourrions pas nous attaquer aux réalités plus générales qui régissent notre travail, votre proposition reste la seule option réaliste. Nous sommes disposés à l'accepter.

Toutefois, dans le cadre de nos travaux, nous devons veiller à ce que chaque point de l'ordre du jour fasse l'objet d'un traitement identique et soit traité sur un pied d'égalité. Il est fondamental d'adopter une approche objective, exempte de toute notion arbitraire ou subjective. Il importe également de répondre aux préoccupations légitimes de toutes les délégations. Notre travail doit rester global, concret et équilibré.

C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, que nous trouvons pertinente votre proposition de tenir des délibérations similaires à celles menées par les organes subsidiaires en 2018. Il ne s'agit certes pas d'une solution optimale, mais nous serions disposés à l'approuver dans les circonstances actuelles. Un tel exercice – à savoir les délibérations des organes subsidiaires – nous permettrait de mieux comprendre les différents points de vue, d'explorer les domaines de convergence et de cerner les principales divergences. Il nous donnerait également l'occasion d'adapter nos travaux pour faire face aux défis contemporains qui caractérisent le contexte actuel.

Ma délégation compte sur le maintien d'un engagement constructif et renouvelle sa détermination à poursuivre les efforts en vue de trouver une solution qui recueillera l'assentiment de tous les membres de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan. L'Ambassadeur des Pays-Bas a maintenant la parole.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation a écouté attentivement les déclarations prononcées aujourd'hui, tout comme je pense que nous avons tous écouté avec la plus grande attention les déclarations des ministres qui étaient parmi nous au début de cette semaine. À l'instar de mon collègue français, je suis quelque peu confus et perplexe face à ce paradoxe, comme il l'a qualifié. Comme vous l'avez dit, nous en avons discuté pendant 1 600 heures, et il vous appartient, en tant que nouveau Président, de proposer un programme de travail, en poursuivant les efforts minutieux entrepris par l'Ambassadeur d'Algérie.

Comme d'autres l'ont déjà dit, le débat de haut niveau s'est soldé par un message clair en faveur de la reprise des travaux de cet organe. Voilà ce que les six Présidents de cette session s'efforcent de faire. Nous ne devrions pas sous-estimer l'importance de cette

initiative, qui est le fruit des efforts déployés par six pays de différentes régions, qui ont risqué leur crédibilité pour remettre la Conférence du désarmement sur les rails.

L'année dernière, ma délégation a présenté un document de travail intitulé « Retour aux fondamentaux – le programme de travail » pour rappeler à cet organe qu'un programme de travail n'est rien d'autre qu'un outil de planification. Cet état de fait a été largement confirmé par la compilation de plus de vingt pages que nous avons reçue du secrétariat et qui a été partagée par de nombreuses personnes dans cette salle.

Au début de cette année, sous l'excellente direction de l'Algérie, et grâce à un effort conjoint des six Présidents, nous avons reçu le calendrier de cette session, tel qu'il figure dans la première partie du projet de programme de travail. À la demande de nombreuses délégations, des organes subsidiaires et un coordonnateur pour l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence ont ensuite été ajoutés à l'ensemble de documents. Celui-ci a été négocié de manière transparente, ouverte et inclusive, en toute bonne foi, lors de séances formelles et informelles, par les six présidences. Nous aurions pu parvenir à un consensus sur cet ensemble de documents, mais c'était sans compter sur quelques pays – trois délégations en réalité – qui n'étaient pas prêts à l'accepter. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

Vous avez soumis une nouvelle proposition, fondée sur la décision de 2018, qui avait été adoptée par consensus à l'époque. Certaines délégations ont mentionné l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis vingt-deux ans, ce qui est vrai, mais en 2018, nous sommes parvenus à faire quelques progrès. Nous disposons de cinq organes subsidiaires et quatre d'entre eux ont été en mesure d'adopter des rapports de consensus. Par conséquent, Monsieur le Président, je m'associe pleinement aux propos que vous avez tenus au début de cette séance au sujet de la procédure. Je partage également l'avis des délégations qui ont déclaré que la Conférence ne devrait pas perdre davantage de temps. S'agissant de la procédure, je ne suis donc pas favorable à la tenue de nouvelles consultations informelles. Il va de soi que nous dépendons de vous, Monsieur le Président, mais nous ne devrions plus tarder à adopter l'ensemble de documents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas. Je vous remercie pour vos aimables paroles à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je serai bref. J'ai une proposition à vous soumettre : afin d'écouter les délégations exprimer librement leurs opinions et leurs préoccupations, de mieux comprendre leurs réactions et de procéder à des échanges de vues, nous devrions passer à une séance informelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne. Je donne à présent la parole à la Représentante de la Norvège.

M^{me} Cervenka (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier votre équipe et tous les Présidents de cette session pour les efforts que vous déployez afin de parvenir à un consensus.

J'ai demandé la parole pour me faire l'écho des appels qui ont été lancés aujourd'hui en faveur de l'ensemble de documents dont nous sommes saisis, afin que nous puissions reprendre ensemble nos travaux. Nous n'avons plus de temps à perdre. Vous en avez appelé au bon sens et votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Algérie, nous a demandé de ne pas laisser le mieux devenir l'ennemi du bien. Selon moi, ces deux appels sont emplis de sagesse.

La proposition dont nous sommes saisis est sans doute loin d'être parfaite aux yeux des différentes délégations, mais elle représente déjà quelque chose. Il s'agit d'un résultat envisageable qui nous permettra de nous remettre au travail. C'est en soi quelque chose qui vaut la peine d'être tenté après toutes ces années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Norvège. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tenais simplement à apporter mon soutien à l'idée exprimée par mon éminent collègue de Syrie. Peut-être est-il temps pour nous de passer à une séance informelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud. Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Bonjour, chers collègues. Je tiens également à dire quelques mots pour remercier la présidence argentine pour son travail, ainsi que pour les efforts déployés par celle-ci et par les six Présidents de la session de 2020 en vue de trouver un éventuel compromis et de reprendre les travaux de fond au sein de notre Conférence.

Il est important, me semble-t-il, de réaliser que nous nous efforçons ici d'accomplir deux tâches : une tâche « maximale » et une tâche « minimale ». La tâche « maximale » consiste à entamer des négociations en vue d'élaborer des accords internationaux juridiquement contraignants sur les questions particulières figurant à l'ordre du jour de la Conférence. La tâche « minimale » consiste à amorcer, pour ainsi dire, un travail de fond au sein de la Conférence en partant du principe que nous sommes manifestement incapables de parvenir à un compromis sur le lancement du processus de négociation.

En ce qui concerne l'accomplissement de la tâche « minimale », la délégation russe soutient pleinement votre approche, Monsieur le Président, qui consiste à nous appuyer sur la décision de 2018. Néanmoins, si nous nous appuyons sur des documents et des décisions de 2018, nous devons, de notre point de vue, rester cohérents et nous abstenir d'essayer de donner à ces décisions un nouveau statut, à savoir celui d'un programme de travail. Si nous conférons un nouveau statut aux décisions de 2018, nous risquerions d'induire la communauté internationale en erreur, dans la mesure où cela susciterait des attentes quant à notre travail, et où tout le monde s'attendrait à des résultats tangibles prenant la forme d'instruments internationaux juridiquement contraignants prêts à être adoptés et conclus. Malheureusement, ce n'est pas l'objet des documents de 2018, ni de l'ensemble de documents que vous avez présentés. Ceux-ci ont trait à la poursuite de discussions approfondies structurées au sein des organes subsidiaires. À mon sens, cette approche consistant à rehausser le statut de décisions qui ont effectivement été approuvées par consensus mais qui ne correspondent pas encore à notre conception d'un programme de travail est risquée pour nos activités futures, ainsi que pour celles de la prochaine session et des suivantes.

Je remercie mon cher collègue et ami, l'Ambassadeur Hwang, pour sa déclaration passionnée. La situation est en effet paradoxale : tous les hauts dignitaires qui ont pris la parole lors du débat de haut niveau ont évoqué la nécessité d'entamer les activités de la Conférence et ainsi de suite, mais aucun d'entre eux n'a préconisé le non-respect du Règlement intérieur ou le lancement de nos travaux au sein de la Conférence au détriment de son propre mandat. Ils ont tous insisté sur la nécessité de lancer les travaux de la Conférence ou de lui permettre de reprendre ses activités dans le cadre de son mandat. Voilà ce que l'on attend de nous. Le paradoxe est donc ce qu'il est, mais nous avons besoin d'une véritable objectivité.

Il a également été souligné que nous ne devrions pas nous laisser entraîner dans les détails, mais en toute honnêteté, si une décision déséquilibrée est un détail dans lequel nous ne devrions pas nous laisser entraîner, sur quelle base pourrions-nous mener nos discussions, ou un débat sur l'ensemble de propositions ? De quels détails parlons-nous exactement ? En outre, si le statut du document n'est pas encore clair pour nous, ou du moins pour la Fédération de Russie, devrions-nous négliger ce détail dans le seul but d'adopter le document ?

Je tiens à être parfaitement clair. La Fédération de Russie appuie pleinement tous les efforts déployés pour reprendre les travaux de fond. Nous sommes également disposés à examiner toute proposition qui nous rapprochera un peu plus de l'ouverture des négociations, mais soyons réalistes et agissons dans le respect du Règlement intérieur de la Conférence et de son mandat.

Encore une chose : comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, Monsieur le Président, conformément au Règlement intérieur, nous avons l'obligation d'adopter un programme de travail. Il s'agit bien évidemment de notre obligation, mais nous avons également une obligation plus importante, qui nous échoit en tant que membre de la Conférence et qui nous incombe en vertu de son mandat, celle de négocier. Dès lors, si nous perdons de vue cette obligation et acceptons simplement de mener des discussions, en qualifiant cela de programme de travail et de véritable travail de la Conférence, nous finirons par être accusés de duper effectivement la communauté internationale et de ne pas nous acquitter de nos obligations. Nous voulons éviter cela.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Je donne à présent la parole au Représentant de la Bulgarie.

M. Tomov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, nous devons garder à l'esprit que cette année, nous avons fait l'expérience d'une approche totalement inédite de notre travail. L'ensemble des délégations ont exprimé leur admiration et leurs éloges pour le travail accompli par les présidences algérienne et argentine, ainsi que pour l'approche collective menée par les six Présidents de 2020, le dernier Président de la session de 2019 et le premier Président de la session de 2021. Pourtant, le consensus fait toujours défaut et il semble que, quels que soient les arguments ou les raisons avancés, nous persévérons dans notre refus d'aller de l'avant et préférons attendre et accepter l'échec.

Nous ne devons pas oublier que le temps file et que nous sommes déjà à la fin du mois de février. Nous estimons que rien ne justifie l'inaction ou la soumission à l'échec. Mettons donc à profit la nouvelle approche collective qui nous est offerte et tentons de trouver des solutions au lieu de chercher des arguments contre les mesures proposées pour aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Bulgarie. Je donne la parole au Représentant du Canada.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions pour tous vos efforts, ceux de votre équipe et ceux des six Présidents de la session 2020 : dans un premier temps sous la présidence de l'Algérie et, à présent, sous votre présidence.

Je prends la parole à contrecœur, car j'ai l'impression que les délégations commencent à se diviser quelque peu et je ne veux pas y contribuer. Toutefois, j'estime qu'il est nécessaire de présenter la position du Canada de manière formelle. Il y a deux semaines, nous aurions accepté la proposition présentée par l'Algérie visant à créer des organes subsidiaires et à engager un processus mené par la Suisse qui examinerait les méthodes de travail dans le cadre de multiples consultations. Nous demeurons tout à fait disposés à accepter cette proposition.

Nous saisissons et nous voyons la différence entre les deux textes. Nous admettons qu'il y a deux semaines, la version précédente du projet de programme de travail a atteint ses limites. Celle-ci a suscité des objections et aucune solution ne semblait se dessiner pour les surmonter. Vous avez depuis lors présenté une proposition en toute bonne foi. J'entends cependant nos collègues regretter de ne pas avoir eu assez de temps pour en discuter dans cette salle. Cette séance se révèle donc nécessaire et utile, et je suis heureux que vous l'ayez inscrite à l'ordre du jour.

Je reste néanmoins préoccupé par le fait qu'en substance, la présidence algérienne a proposé un ensemble de documents à double facette et que vous avez fait de même. Le libellé a certes été modifié, mais il n'en est rien de l'essence ni de l'esprit de la proposition dont nous sommes saisis. Si les délégations souhaitent soulever des questions précises, de manière formelle ou informelle, qu'elles n'hésitent pas à se manifester. Mais les personnes qui ont affirmé que le projet de programme de travail était une initiative concrète destinée à nous occuper et à faire progresser lentement le programme de désarmement au sein de cette instance au cours de l'année 2020 devraient réfléchir à l'objectif que nous poursuivons. Le Pakistan a très clairement fait savoir que des négociations n'étaient pas envisageables et nous partageons ce point de vue. Je pense que chacun et chacune dans cette salle partage ce sentiment. Nous devrions donc nous

interroger sur la meilleure option qui s'offre à nous. Pour ma délégation, il ne s'agit pas de rester les bras croisés pendant le reste de la session.

L'ensemble de documents qui a été proposé et approuvé en substance au terme de la présidence algérienne prévoyait la création d'organes subsidiaires. C'est exactement ce que vous nous avez à nouveau proposé. Toutefois, certaines des préoccupations exprimées par nos collègues ne sont pas très claires, car nous ne les avons pas examinées en détail. La tenue de discussions informelles nous permettra peut-être de mieux nous comprendre, pour autant que nous ayons besoin de plus de temps pour en discuter afin de nous mettre d'accord. Mais nous aussi, nous avons le sentiment que la situation est paradoxale et que les échanges deviennent confus.

En ce qui concerne les observations formulées par la Russie, je ne considère pas vraiment ce projet révisé comme étant identique à l'ensemble de documents de 2018. Monsieur le Président, vous avez repris certains mots et paragraphes qui étaient importants en 2018, et qui peuvent l'être encore en 2020. Cependant, vous présentez également à la Conférence l'ensemble des éléments qu'elle doit examiner en une seule fois – deux parties, un ordre du jour et des coordonnateurs. En 2018, cela a été fait progressivement, par trois présidences sur un délai de douze semaines. Cette année, le processus progresse beaucoup plus vite et, d'une manière générale, un accord a été trouvé beaucoup plus rapidement. L'ensemble de documents se présente clairement comme un programme de travail, puisqu'il englobe tous les travaux que la Conférence entend mener tout au long de l'année. Ce n'est pas ce qui a été proposé dans la décision prise au terme de la présidence sri-lankaise en février 2018, comme il ressort du document CD/2119. Il a fallu attendre les présidences successives de la Suède et de la Suisse pour parvenir à une situation comparable à celle que nous connaissons aujourd'hui. Je pense donc qu'il est dans notre intérêt de nous engager sans tarder dans cet effort. Je ressens la frustration qui règne dans la salle, et je ne veux pas provoquer la moindre opposition entre les États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des 21 sur cette question. Je suis très heureux d'entendre nos collègues exprimer leurs préoccupations de manière détaillée. Même si je reste conscient que la proposition s'inspire de celle de la présidence algérienne, à savoir la création d'organes subsidiaires et d'un processus dirigé par la Suisse, nous sommes disposés à accepter la proposition de la présidence et à la soutenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Canada. Merci pour le soutien que vous accordez à cette présidence. Je tiens à préciser un point qui a été mentionné à de nombreuses reprises dans cette salle et qui n'est peut-être pas tout à fait clair. D'un point de vue formel, la réalité est telle que l'ensemble de documents est proposé par cette présidence. Toutefois, comme le Président précédent l'a souligné à maintes reprises, l'ensemble de documents ne relève pas de la seule responsabilité de la présidence argentine. Il s'agit d'un ensemble de documents présenté par les six Présidents de la session de 2020, dont la délégation algérienne. Je pense qu'il est important de garder à l'esprit que ce n'est pas là quelque chose de nouveau qui émane de la présidence argentine ; chaque étape et chaque décision, que ce soit sur le plan du contenu ou de la procédure, est discutée et décidée par les six présidences. Si un membre ou un coordonnateur de groupe se présente à moi avec une requête, je lui explique toujours que je peux donner mon avis mais que je ne prends aucune décision sans consulter les autres Présidents. Je pense donc qu'il convient de préciser que le projet révisé n'est pas un document présenté par la présidence argentine, mais bien par les six Présidents.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? La délégation cubaine a la parole.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, j'ai une question sur la manière dont vous comptez poursuivre nos discussions. Passerons-nous à une séance informelle ou continuerons-nous en séance plénière ?

Le Président (*parle en espagnol*) : Pour l'instant, nous allons poursuivre la séance plénière.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter pour votre accession à cette fonction et vous

souhaitons beaucoup de succès dans vos travaux. Nous saluons les consultations bilatérales intensives qui ont été menées et les efforts personnels que vous et votre équipe avez déployés. Comme vous le savez, votre pays bénéficie de notre appui et nous vous assurons de notre soutien dans les efforts visant à élaborer un programme de travail complet et équilibré. Nous apprécions également le soutien que vous avez apporté au Groupe des 21 et nous vous remercions d'avoir convoqué cette séance pour examiner les nouvelles propositions qui ont été avancées à la suite du travail de cohésion réalisé conjointement par les six Présidents de cette session sous votre direction.

Nous souhaitons à présent aborder ces propositions qui, comme vous le soulignez à juste titre, sont le fruit d'une proposition présentée par une délégation. Nous aimerions vous faire part de quelques réflexions pour vous accompagner dans vos efforts en vue de dégager un consensus indispensable. D'après mes notes, la Conférence du désarmement a échoué de très peu à adopter l'ensemble de documents présenté par l'Algérie. Je pense que c'est le sentiment partagé dans cette salle. En fin de compte, seules trois questions non résolues étaient encore sur la table. La première concernait l'intitulé du document qualifié de « programme de travail ». Certaines délégations ont estimé qu'il convenait de le modifier car, à leurs yeux, le document proposé à l'adoption ne constituait pas un véritable programme de travail. De notre côté, nous étions disposés à adopter le projet en l'état, avec son intitulé inchangé.

La deuxième question, plus complexe, tenait au fait que certains estimaient que nous devons faire davantage pour renforcer le mandat de négociation dans le libellé présenté par les six Présidents sous la présidence algérienne. À cet égard, des appels ont été lancés en faveur d'un renforcement du deuxième paragraphe ; d'un remaniement de la référence à l'organe subsidiaire 2 dans le projet de décision concernant la mise en œuvre du programme de travail ; et il a même été suggéré dans cette salle, par souci de flexibilité, qu'il serait acceptable de proposer un libellé moins ambitieux dans le programme de travail pour autant que l'ensemble de documents n'aborde pas le sujet des méthodes de travail, qui, comme chacun le sait, est une question de procédure plutôt que de fond qui ne relève donc d'aucun point de l'ordre du jour.

La troisième question, toujours selon nos notes, portait sur la nécessité de renforcer le libellé de la troisième colonne du tableau figurant dans le projet de décision concernant la mise en œuvre du programme de travail.

Nous sommes sortis de la dernière séance sous la présidence algérienne avec l'espoir qu'une solution linguistique était tout à fait envisageable. Nous avons compris qu'il existait une solution à la question relative à l'intitulé « programme de travail » et que, bien qu'il soit difficile, voire impossible, de trouver une solution à la deuxième question – celle du renforcement du mandat de négociation – une telle solution pourrait se dégager en remaniant le libellé de la troisième colonne du tableau figurant dans le projet de décision concernant la mise en œuvre. Nous pensons que cette solution était celle qui permettrait d'adopter par consensus l'ensemble de documents dont nous avons tant besoin. Nous pensons qu'il suffirait peut-être de renforcer le libellé relatif aux organes subsidiaires 1 et 3, notamment en tenant compte des progrès réalisés en 2018 dans la définition des éléments clefs qui seraient examinés au sein de chaque organe subsidiaire. Nous pensons que cela déboucherait éventuellement sur un résultat positif.

Cependant, nous croyons comprendre que, lors d'une consultation informelle, un membre, agissant en toute bonne foi, a proposé de revenir au libellé de 2018 et que les six Présidents de la session ont estimé que cette option pouvait être envisagée ; en d'autres termes, une solution nous ramenant deux ans en arrière. Dans ce cas de figure, nous tenons à rappeler qu'en 2018, il n'existait pas d'ensemble de documents qui prévoyait une procédure visant à améliorer les méthodes de travail de la Conférence et que les délégations qui ont accepté la décision de 2018 l'ont fait dans un contexte totalement différent. En réalité, en acceptant cette décision, plusieurs délégations ont exprimé des réserves et des préoccupations quant au fait que nous modifiions ainsi la nature de la Conférence en faisant un organe de délibération, plutôt qu'un organe de négociation tel qu'il est prévu par son mandat.

Selon nous, en abordant la question des méthodes de travail cette année, nous risquons de raviver les préoccupations exprimées il y a deux ans. Je ne pense pas qu'il soit judicieux que les délégations cherchent à forcer la main à d'autres, ou à polariser la situation, car je ne vois pas en quoi la confrontation aboutirait à une issue différente de celle que nous connaissons depuis vingt-quatre ans. C'est pourquoi Cuba travaillera en étroite collaboration et dans un esprit constructif avec vous.

Nous devrions saisir l'occasion que vous nous avez judicieusement donnée de réfléchir ensemble à la meilleure solution pour aller de l'avant. J'ai écouté attentivement mes collègues et, d'après ce que j'ai entendu, il y a deux questions essentielles que nous devrions nous poser aujourd'hui. La première est de savoir si ces nouvelles propositions apportent une réponse aux préoccupations qui ont empêché l'adoption de l'ensemble de documents présenté par l'Algérie il y a deux semaines, et, partant, si nous nous rapprochons ou nous éloignons du consensus.

L'intitulé de « programme de travail » a été modifié. La deuxième question est donc de savoir si le nouveau projet de proposition renforce le libellé du mandat de négociation ou le dénature en reprenant le libellé de 2018. Le libellé de 2018 évite les points litigieux qui ont été soulevés cette année-là. Je me souviens, par exemple, que certaines préoccupations ont été exprimées quant au libellé relatif à l'organe subsidiaire 5 qui figurait dans le projet de décision sur la mise en œuvre. Cependant, en reprenant la décision de 2018, ce même libellé est à présent réintégré dans le programme de travail.

Une autre question qui pourrait se poser dans la situation actuelle est de savoir si ces nouvelles propositions sont susceptibles de déboucher sur un ensemble de documents qui engloberait la question des méthodes de travail. Nous appuyons fermement les efforts conjoints des six Présidents, qui ont débuté sous la présidence algérienne et se poursuivent sous votre direction avisée. Nous sommes toutefois préoccupés, et nous nous exprimons en toute bonne foi, par le fait qu'en nous engageant dans la mauvaise direction, nous risquons de briser le consensus fragile et équilibré que nous pensons avoir consolidé cette année, tant sous la présidence algérienne que sous la vôtre. Nous ne sommes pas en 2018 et les propositions qui sont sur la table ne sont pas les mêmes qu'en 2018.

De notre point de vue, nous devons éviter que certaines délégations fassent obstacle à la déclaration présidentielle sur la question des méthodes de travail, tandis que d'autres bloquent le programme de travail parce que leurs préoccupations n'ont pas été entendues. Dans un tel scénario, nous croyons que deux extrêmes au sein de l'assemblée se rejoindraient pour la première fois pour nous empêcher de parvenir à une issue favorable. Nous devons œuvrer en faveur d'une solution gagnant-gagnant et non d'une solution perdant-perdant. Nous demeurons à vos côtés, convaincus que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour rapprocher les positions de tous les États membres. Soyez assuré que Cuba vous soutiendra dans cette entreprise.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de Cuba. Je pense que votre déclaration, dans laquelle vous avez rendu compte du déroulement des événements de ces dernières semaines, était très pertinente. Il convient de noter, comme vous l'avez souligné, que la délégation cubaine avait des observations à formuler au sujet de l'ensemble de documents présenté précédemment, et vous avez expliqué précisément quelles étaient ces observations. Celles-ci justifient une certaine réflexion quant à la perception et à la réalité des faits. La perception était que nous étions proches de dégager un consensus sur l'ensemble de documents. Mais la réalité est que nous n'en étions pas si proches car, après la présentation et l'examen de cet ensemble de documents dans cette instance, et après que des objections eurent été soulevées, nous avons déployé des efforts inlassables, avec les quelques délégations qui avaient formulé des observations, pour tenter d'obtenir un texte susceptible de recueillir un consensus.

En disant cela, je tiens à montrer clairement que nous n'en sommes pas arrivés là sans avoir essayé de suivre la voie du consensus ; à cette fin, nous avons procédé à une analyse quasi exégétique, mot pour mot, du texte qui a été présenté. Au cours de ce processus, nous avons pu voir émerger un certain nombre de divergences, de même que différentes propositions qui, dans la poursuite d'une démarche coopérative, ont également toutes donné lieu à des divergences considérables. Ces divergences étaient si marquées

qu'il nous a été impossible de parvenir à un accord en apportant des modifications légères ou mineures au texte. Je tiens à souligner que l'ensemble de documents précédent n'a pas uniquement été discuté dans cette enceinte, mais qu'il a également continué à faire l'objet de discussions informelles afin de trouver un terrain d'entente entre les délégations qui avaient formulé des observations. Malheureusement, cela n'a pas été possible, et c'est la raison pour laquelle d'autres options et solutions alternatives ont été envisagées. L'idée des six Présidents de cette session – proposée à l'origine par une délégation mais adoptée par la suite, avec les meilleures intentions, par les six Présidents – était de rechercher des formules qui avaient été convenues par le passé, et ce, dans le but de trouver un terrain d'entente. Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agissait pas simplement de tourner la page d'une proposition à l'autre. En effet, des efforts considérables ont été consentis pour rapprocher les positions, mais cela n'a malheureusement pas été possible. Je vous remercie.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je donne la parole au Représentant de la Suisse.

M. Baumann (Suisse) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, laissez-moi vous féliciter pour votre entrée en fonctions. Laissez-moi aussi vous remercier, ainsi que l'ensemble des Présidents de la session, des efforts considérables que vous avez entrepris. Je tiens aussi à souligner la possibilité qui a été offerte aujourd'hui à toutes les délégations de mener des consultations inclusives et transparentes sur l'ensemble de documents, qui leur a permis de s'exprimer, et tiens à vous en remercier.

Quant à la Suisse, comme déjà indiqué à plusieurs reprises, la situation idéale pour elle aurait été de pouvoir lancer des négociations. Actuellement, ce n'est pas possible. Nous étions proches d'un consensus il y a deux semaines et nous aurions pu soutenir la proposition soumise par la présidence algérienne. Nous pouvons maintenant également soutenir l'ensemble de documents dans sa version révisée.

Si nous nous penchons sur l'histoire de la Conférence du désarmement, un seul programme de travail comportait un clair mandat de négociation et ma délégation soutient donc le document soumis en tant que programme de travail comme base pour aller de l'avant. Adopter aujourd'hui un programme de travail serait un signal donné à la Conférence du désarmement d'aller de l'avant de manière pragmatique.

Ceci étant dit, nous comprenons également que certaines délégations souhaitent prendre position en entrant davantage dans le détail, et nous sommes prêts, si nécessaire, à soutenir la tenue de consultations en mode informel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suisse. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole. Je n'ai pas l'intention d'aborder le fond du nouveau texte, mais je souhaite insister sur trois points pour mémoire. Premièrement, les décisions de 2018 ont été adoptées dans un tout autre contexte et nous devons en être conscients. Deuxièmement, en 2018, il n'y avait pas d'ensemble de documents à discuter ; il n'y avait que deux décisions. Et troisièmement, le texte des décisions de 2018 a été modifié, de telle sorte que l'intitulé et les alinéas sont différents dans le nouveau texte que vous avez proposé, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens à signaler que la Fédération de Russie a un certain nombre d'observations à formuler au sujet des documents que vous avez présentés. Celles-ci portent sur le préambule, la partie qui comprend le calendrier des séances, le dispositif et le document comportant le calendrier des activités des organes subsidiaires. Nous sommes disposés à présenter ces observations par écrit et n'avons aucune objection à ce qu'elles soient communiquées aux autres délégations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Il semble que plus personne ne souhaite prendre la parole.

Hier, certaines délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse lors de la séance plénière d'aujourd'hui. Je vais donner la parole à la première délégation qui figure sur ma liste. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous souhaiterions en réalité nous réserver le droit de répondre à la déclaration faite par la délégation américaine, mais, conformément aux recommandations du secrétariat de la Conférence, nous sommes disposés à prendre la parole dès maintenant.

Dans leur déclaration, nos collègues américains ont exprimé un certain nombre d'idées qui proposent une interprétation différente de la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. La Russie a de nouveau été accusée de faire montre d'intentions belliqueuses, et la situation en Ukraine a été évoquée à titre d'exemple.

À cet égard, je tiens à rappeler les politiques « pacifistes » et « humanistes » des États-Unis, qui ont donné lieu à des tragédies en Serbie en 1997, en Iraq en 2003, en Libye en 2011 et en Syrie en 2013. La tragédie est loin d'être terminée, puisque des unités militaires américaines sont stationnées illégalement en Syrie. Ainsi, la politique étrangère « pacifiste » des États-Unis a semé la désolation, la misère et la mort non seulement dans des États particuliers, mais aussi dans des régions entières. Voilà ce que nous avons à dire à propos des intentions présumées belliqueuses de la Fédération de Russie.

Il a également été affirmé que les États-Unis n'étaient pas la seule partie aux instruments bilatéraux et multilatéraux actuellement ou précédemment en vigueur dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, et que les États-Unis avaient été contraints de modifier leur position concernant nombre de ces instruments et, en particulier, de se retirer du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en raison du renforcement des capacités militaires de la Russie et de la Chine.

Certes, les États-Unis ne sont pas la seule partie à ces traités, mais, comme cela a été précisé, preuves à l'appui, dans la déclaration du Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, les États-Unis sont le seul État partie à ces Traités à les avoir transgressés à maintes reprises. Le retrait de ces Traités ne se justifie pas par un renforcement des capacités militaires d'un autre État, mais par la volonté de jouir d'une liberté totale pour assurer sa domination militaire sur d'autres États.

En outre, il a été précisé que les États-Unis cesseraient de participer à l'élaboration, à la conclusion ou au renouvellement d'accords, à moins qu'ils n'aient la certitude que le respect de leurs dispositions par d'autres États soit vérifiable. Il est évident que pareille politique est de nature à entraîner l'effondrement complet de l'ensemble du système des accords internationaux sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération et constitue, par conséquent, une menace pour la sécurité internationale.

Les déclarations des États-Unis d'Amérique constituent un exemple flagrant des pratiques utilisées par cette délégation pour manipuler l'opinion de la communauté internationale, pour tenter de la duper et pour faire porter à d'autres États l'entière responsabilité de ses actions destructrices.

Je me dois de rappeler que ce sont les États-Unis d'Amérique qui, en octobre 2018, ont annoncé au plus haut niveau leurs intentions de renforcer leurs capacités balistiques nucléaires. La preuve en est que, sitôt leur retrait du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire acté, les États-Unis ont procédé à des essais en vol de systèmes de missiles qui étaient auparavant interdits par ce Traité et ont également annoncé le déploiement de ces systèmes de missiles dans plusieurs régions. Tout ceci montre que les États-Unis sont les seuls responsables de la crise actuelle en matière de maîtrise des armements et des nouveaux défis et menaces qui pèsent sur la sécurité internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. La deuxième délégation sur ma liste qui souhaite exercer son droit de réponse est l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite exercer son droit de réponse pour réagir aux allégations figurant dans la déclaration prononcée par le chef de la délégation iranienne lors de sa participation au débat de haut niveau.

Je tiens tout d'abord à rappeler que le régime iranien a toujours affirmé qu'il soutenait les initiatives de la Conférence du désarmement et les efforts visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve cette instance de négociation. Cependant, selon ses habitudes, bien connues des peuples de la région, l'Iran fait deux choses contradictoires en même temps. Nous avons tous été témoins de la manière dont l'Iran a saboté l'initiative algérienne – l'ensemble de projets de documents – au cours de la première partie de la session pour des raisons dépourvues d'objectivité, mettant ainsi en évidence le mépris du régime iranien à l'égard de ces efforts. L'Iran n'a aucune intention sérieuse de conclure un accord multilatéral si celui-ci ne sert pas toutes ses ambitions.

Deuxièmement, dans cette salle, le chef de la délégation iranienne a avancé de fausses allégations pour dissimuler les crimes odieux commis par leurs alliés houthistes au Yémen. Je tiens à rappeler que l'Arabie Saoudite n'est pas à l'origine de la guerre au Yémen. C'est en revanche le groupe terroriste fondamentaliste houthiste, soutenu par l'Iran, qui s'est retourné contre la légitimité et contre le président légitime du Yémen, l'expulsant de Sanaa et le poursuivant jusqu'à Aden, où il a été tué. Tous ces efforts visaient à établir une nouvelle plateforme destinée à renforcer l'influence de l'Iran dans la région et à lui donner un pouvoir de négociation au niveau international. Conformément à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, la Coalition en appui à la légitimité au Yémen a été créée dans le but de contribuer au rétablissement du pouvoir. Cette question a été documentée dans des rapports de l'Organisation des Nations Unies. L'Iran soutient des groupes non étatiques, tels que le groupe extrémiste houthiste, en leur envoyant et en leur transférant des technologies de missiles balistiques. Il apporte également son appui à des groupes extrémistes dans la région, tels que le Hezbollah et d'autres, enrôle des enfants et bombarde des civils innocents au Yémen. Ses milices ont assiégé et affamé tous les villages et villes qui refusaient d'obéir aux ordres du groupe terroriste houthiste. Des mines terrestres sont posées au hasard dans toutes les régions libérées. Cette pratique vient s'ajouter à l'enrôlement d'enfants et au détournement de convois d'aide, que le groupe envoie ensuite dans les régions qui lui sont fidèles afin de punir et d'affamer ceux qui soutiennent le gouvernement légitime. Tous ces actes sont perpétrés par l'Iran dans toutes les régions où ce pays a de l'influence.

Enfin, Monsieur le Président, et c'est un sujet de préoccupation pour tous les peuples de la région, nous avons assisté la semaine dernière à la saisie, par la marine américaine, d'un navire iranien transportant des missiles balistiques qui étaient destinés aux houthistes au Yémen. Assisterons-nous un jour à la contrebande d'armes chimiques ou biologiques interdites au niveau international à destination des alliés de l'Iran dans la région ? Je souhaite attirer l'attention de la communauté internationale sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Arabie saoudite. Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. Nous examinerons avec le plus grand sérieux et la plus grande attention les différentes observations que chaque délégation a formulées aujourd'hui. La République arabe syrienne souhaite prendre la parole.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre la parole à ce stade tardif de la séance. J'aurais préféré avoir l'occasion de participer à un échange de vues plus vaste dans un contexte informel, mais comme ce n'est pas le cas, je vais maintenant formuler quelques commentaires, si vous me le permettez, sur le projet proposé.

Premièrement, le contexte dans lequel la décision figurant dans le document CD/2119 a été adoptée était différent du contexte actuel ; cette décision ne faisait pas partie d'un ensemble de documents. Nous avons déjà clarifié la position de notre délégation au sujet de l'ensemble de documents à l'occasion de consultations informelles, tant avec vous,

Monsieur le Président, qu'au cours de la présidence algérienne, et nous l'avons exposée à maintes reprises lors de précédentes séances. Cette position demeure inchangée.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'intitulé du projet, le deuxième alinéa du texte proposé se lit comme suit : « Afin d'établir un programme de travail de la Conférence qui soit sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations [...] ». Selon nous, cette déclaration est quelque peu en contradiction avec l'intitulé du projet : « programme de travail ». L'intitulé actuel du texte proposé n'est pas cohérent avec le contenu de la décision, car il ne prévoit pas de mandat de négociation précis. Nous serions donc favorables à ce que l'intitulé du projet soit modifié, passant de « programme de travail » à « décision », conformément au document CD/2119.

Comme je l'ai mentionné dans mon intervention précédente, nous pensons que l'inclusion sélective de certains éléments de la décision figurant dans le document CD/2119 et l'omission d'autres ont nui à l'équilibre du texte. Nous proposons par conséquent que des modifications soient apportées pour veiller à ce que le mandat de la Conférence constitue le principal cadre de nos travaux. Notre première proposition consiste à ajouter les alinéas 9 et 11 de la décision contenue dans le document CD/2119 au préambule du texte révisé, et à remplacer l'alinéa 4 du texte révisé par l'alinéa 7 de la décision contenue dans le document CD/2119. En ce qui concerne le paragraphe 1 du texte proposé, nous estimons que le libellé devrait être renforcé de manière à placer le mandat de négociation de la Conférence au cœur de nos travaux, dont le projet de décision jette les bases.

Monsieur le Président, je vous remercie pour les efforts que vous déployez et je vous assure de notre volonté de collaborer avec vous de manière constructive et dans un esprit positif afin de parvenir à un consensus qui nous permettra de reprendre les travaux de fond de la Conférence dès que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne. Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite des propos tenus par le Représentant du régime saoudien. Il est ridicule et étrange qu'un pays affichant le plus lourd bilan en matière de crimes de guerre dans la région puisse ainsi parler d'autres pays.

Je tiens à souligner que, hormis les groupes terroristes, seul le régime saoudien considérerait un bus rempli d'étudiants comme une cible légitime. Hormis les groupes terroristes, seuls les militaires du régime saoudien s'attaqueraient à une cérémonie de mariage et massacreraient des innocents. Comme cela a déjà été dit, le wahhabisme est l'idéologie qui a inspiré des groupes terroristes tels que Daech et Al-Qaïda, tandis que le pétrodollar de ces régimes constitue la trésorerie de ces groupes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran. Comme je l'ai dit, nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. Nous allons examiner chaque observation. Par ailleurs, je tiens à vous signaler que je suis tout à fait ouvert à toute forme de consultation, qu'elle soit individuelle, bilatérale ou avec des groupes régionaux. Je précise que si, par hasard, un État membre n'a pas été contacté directement, il est tout à fait libre de prendre contact avec moi. Je suis disponible à tout moment, y compris le week-end, pour toute consultation ou pour entendre les suggestions que vous pourriez souhaiter formuler au sujet des questions à l'examen. La prochaine séance se tiendra le mardi 3 mars 2020 à 15 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 20.